

COMMUNE DE SAINT-BERNARD**DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22
ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES****N° DM2026_001****OBJET : AVENANT A UN MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE – Aménagement de la Place Longue - MARCHE n° 2025SB02****Le Maire,**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil municipal n° D2020-016 du 3 juin 2020 autorisant le maire par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à prendre toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;

VU la délibération du conseil municipal n°D2025_013 du 12 avril 2025, autorisant le maire à signer le marché public de travaux « aménagement de la Place Longue » ainsi que tous les actes afférents à sa passation et à son exécution,

Le marché public de travaux relatif à l'aménagement de la Place Longue a été conclu le 12 avril 2025, avec le groupement IDVERDE / AXIMA, pour un montant initial HT de 270 565.50 €.

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour l'aménagement de la Place Longue,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune de Saint-Bernard,

CONSIDERANT les articles R. 2194-1 et R. 2194-8 du code de la commande publique,

DECIDE :

Article 1^{er} : de conclure l'avenant ayant pour objet de modifier le montant initial du marché public de travaux « aménagement de la Place Longue »

- Le montant initial HT du marché est de : 270 565.50 €
- Montant de l'avenant HT : 8 484.27 €
- TVA à 20%, montant de l'avenant TTC : 10 181.12 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3.13 %

Le nouveau montant du marché est de :

- Montant HT : 279 049.77 €
- Taux de la TVA : 20 %

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20260119-DM2026_001-AR
Date de télétransmission : 20/01/2026
Date de réception préfecture : 20/01/2026

- Montant TTC : 334 859.72 €

Article 2 : dit que la dépense en résultant sera imputée au compte 231 opération 335.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain. Une ampliation sera adressée au receveur municipal.

Fait à Saint-Bernard, le 19 janvier 2026
Le Maire, Bernard REY



Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 20/01/2026